

Règlement des concours de Cosplay

-

PLAY AZUR FESTIVAL 2019



Les présents concours de cosplay sont organisé par League of Replica et l'association Play Azur organisatrice du PLAY AZUR FESTIVAL.

Article 1 : Règlement

Le présent règlement s'applique à toute personne s'inscrivant à au moins un concours de Cosplay du Play Azur Festival à la date du 9 ou 10 février 2019. Ce dernier est consultable à tout moment à compter du 17 novembre 2017 sur le site dédié, <https://cosplay.playazur.fr>. Le règlement sera également disponible pendant toute la durée du Play Azur Festival à l'accueil et dans la zone cosplay.

Toute infraction au présent règlement entraînera une disqualification immédiate du concours.

Article 2 : Règles de participation

Le concours de Cosplay est un défilé de costumes sur les thèmes suivants :

- Animes, mangas ou visual novels
- Jeux vidéos
- Comics
- Dessins animés ou bandes dessinés Européens et américains
- Film ou séries
- Animes et mangas asiatiques
- Sentai ou Metal Hero

Tout type de cosplay correspondant à une catégorie non-listée ci-dessous ne sera pas accepté.

Les cosplayers doivent obligatoirement présenter un costume fait main (minimum 70% **de l'ensemble**), photos de costume en cours de réalisation à l'appui.

Les participants seront jugés par un jury de 3 à 4 personnes **désignés par l'Association Play Azur et League of Replica**. League of Replica **garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi et la loyauté des membres du Jury**.

Les prestations seront séparées en trois (3) catégories, limitées en nombre de participants :

1. qualification PACA à la coupe de France de Cosplay – solo (dimanche) : Vingt (20) prestations individuelles maximum
2. Concours général – Solo (samedi) : quinze (15) prestations individuelles maximum
3. Concours général – groupe (dimanche) : 8 (8) prestations de groupes maximum

Article 3 : Choix des participants

L'ensemble du présent concours doit entrer dans un créneau horaire imparti défini par League of Replica et l'association Play Azur organisatrice de l'évènement.

L'Association Play Azur et League of Replica se réservent donc le droit de refuser une inscription dans le ou les cas suivants :

- si le nombre de participants maximum est atteint,
- si un personnage est représenté plus de deux fois, toutes catégories confondues. En cas de doublon, l'inscription retenue sera celle déposée la première et validée.

Article 4 : Participation des mineurs

La participation d'un mineur au présent concours de Cosplay est autorisée à la condition qu'il ait préalablement obtenu l'accord écrit et daté d'au moins l'un de ses tuteurs légaux.

Il est entendu que toute participation d'un mineur fera présumer à League of Replica et l'association Play Azur que ce dernier a obtenu ladite autorisation qui devrait être présenté sur simple demande, sous réserve de voir sa participation annulée.

Article 5 - Modalité de présence d'un accompagnant

Si le participant souhaite la présence d'un accompagnant pour la mise en place de son costume, la présence dudit accompagnant doit être signalée à l'Association Play Azur lors de l'inscription au présent jeu concours. League of Replica et l'association Play Azur

valideront ou non la pertinence de la présence de l'accompagnant et informera le participant de sa réponse dans les meilleurs délais.

En cas de validation, l'accompagnant pourra être exceptionnellement autorisé à accompagner le participant dans les vestiaires pour aider à la mise en place du costume ou des accessoires. Une fois le costume mis en place, l'accompagnant devra retourner dans le Festival. Il est interdit aux accompagnants de stationner dans les vestiaires, à l'exception des accompagnants de mineurs.

Article 6 : Calcul des points

Les critères de notations sont les suivants :

- Qualité du costume (50 pts) comprenant :

- La difficulté technique dans la confection du costume (10 points)
- Le choix des tissus/matériaux (10 points)
- La qualité de la confection/couture/construction (10 points)
- Mobilité (10 points)
- La ressemblance avec l'image d'origine

- Qualité de la prestation (50pts) comprenant :

- Qualité, jeu de scène, roleplay (10 points)
- **Respect de l'œuvre (10 points)**
- Compréhension (10 points)
- Réalisation technique (10 points)
- L'originalité de la prestation (10 points)

Sera également attribué 10 **point de coup de cœur** par membre du jury pour l'ensemble des prestations (ne s'applique pas à la qualification PACA de la coupe de France de Cosplay).

Il est entendu que les notes finales resteront confidentielles et ne pourront pas être réclamées au jury ou aux organisateurs. Cependant, le jury se tiendra à disposition des participants après le concours pour d'éventuelles questions au sujet du costume ou de la prestation.

Aucune réclamation ou remise en question des notes et/ou classement du jury ne sera acceptée.

Article 7 : Interdiction

Sont strictement interdit :

- Les armes blanches, armes à feu, armes incendiaires ou tout autre accessoire dangereux en conformité avec les lois en vigueur,
- Les liquides, paillettes **ou confetti ainsi que toute autre type d'accessoire à lancer** sur la scène ou le public,
- Les gestes, propos ou attitudes à caractère violent, discriminatoires, racistes, **etc...**
- Les actes de **vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, les comportements choquants et/ou insultant, etc...**

Tout objet, musique, vidéo ou comportement à caractère pornographique ou connotation sexuelle est interdit. Les prestations doivent être accessibles pour tout public, étant entendu que les spectateurs peuvent être mineurs.

Pour les faits précités, des poursuites pénales pourront être entamées à l'encontre du participant en application des lois en vigueur.

Article 8 : Inscription

Les inscriptions se dérouleront à compter du mercredi 9 janvier 2019 sur le site dédié concours.playazur.fr. Les participants rempliront un formulaire de présélection comportant toutes les informations nécessaires à son éventuelle participation. Play Azur **s'engage à** garder ces informations confidentielles.

Le remplissage de ce formulaire ne garantit pas participation.

Le participant sera contacté par mail sous trois (2) jours suivant réception de sa participation afin de le tenir au courant du statut de son inscription et de recueillir plus **d'information sur son cosplay, notamment les photos de la réalisation du costume qu'il** devra avoir à disposition (même si celui-ci **n'est pas encore terminé**). **Les participants** devront envoyer une réponse contenant les informations demandées avant le vendredi 25 janvier 2019.

Les résultats seront transmis par mail à tous les participants ayant envoyés l'ensemble des documents requis le lundi 28 janvier 2019.

Passer cette date les candidatures seront rejetées, sauf (cas de force majeurs, preuve **d'erreur d'envoi... etc.**). Ceci ne dispense cependant pas les participants de devoir fournir les même informations et justificatifs que les autres participants (contrat de cession des **droits à l'image, photos des avancements, information de contacts**, musique au format mp3, autorisation parentale etc.).

Les membres de League of Replica **et Play Azur ayant participé à l'organisation du présent** concours de cosplay ne pourront participer à ce dernier, mais pourront néanmoins défilier hors catégorie.

Article 9 : Présence

La participation à un concours cosplay du Play Azur Festival 2019 donne accès gratuitement à la journée du concours pour le/les participant(s).

Tous les participants devront se présenter sur le stand de League of Replica le jour du concours auquel ils concourent midi afin de confirmer leur présence et obtenir les **informations nécessaires au bon déroulement du concours, notamment l'heure de rendez-vous du briefing des cosplayeurs.**

Lors de ce briefing, le participant prendra connaissance de la liste des jurys, des lots. Il lui **sera également rappelé les critères d'évaluation.**

Les participants mineurs devront se présenter avec leur tuteur légal afin de confirmer leur autorisation parentale.

Article 10 : Responsabilité

Ni l'association Play Azur, ni League of Replica ne pourront être tenues pour responsables dans l'éventualité où un participant serait victime de dommages corporels provoqués par un tiers ou par une négligence de sa part.

De même, ni l'association Play Azur, ni League of Replica ne pourront être tenue responsable en cas de vols ou de détérioration de costumes ou accessoires.

Article 11 : Droit à l'image

La participation au présent jeu-concours entraîne, pour le participant, l'acceptation sans réserve des éléments suivants :

– la fixation de son image dans le cadre du présent concours et la reproduction de son image ainsi fixée par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour (graphique, photographique, numérique, etc.), sur tous supports (et notamment le site internet de l'association Play Azur, les réseaux sociaux, etc.) sur tous formats, pour un nombre illimité d'utilisations, en intégralité ou en partie, aux fins de communication publicitaire.

– la communication au public de son image en tout ou en partie, au travers de tout moyen de diffusion, connu ou inconnu à ce jour, et notamment la communication par voie électronique (site internet, réseaux sociaux, etc.), quel qu'en soit le format, quel qu'en soit le vecteur et l'appareil de réception.

Il est expressément accepté par le participant que la cession de ses droits telle que prévue aux ci-dessus est accordée à titre gracieux à l'association Play Azur ainsi qu'à l'association Play Azur pour une exploitation dans le monde entier pour une durée d'un an.

Lorsque le participant est âgé de moins de 18 ans, son ou ses tuteurs légaux exerçant l'autorité parentale donnent l'autorisation à l'association Play Azur ainsi qu'à l'association Play Azur d'effectuer la captation et l'utilisation de de l'image du mineur dans les conditions qui précèdent, sans qu'aucune rémunération ne soit due à ce titre.

La participation à la qualification PACA de la coupe de France de Cosplay 2019 entraîne, pour le participant, l'acceptation sans réserve des éléments ci-dessus au bénéfice de l'association Play Azur et de France Cosplay (organisateur de la Coupe de France de Cosplay).

ARTICLE 12 – Données à caractère personnel

La participation au présent concours nécessite la communication des données à caractère personnel du participant. Ce dernier peut modifier à tout moment lesdites données.

Les données visées au présent article font l'objet d'un traitement automatisé au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 pour lequel l'association Play Azur est seule à définir les moyens et la finalité et est, à ce titre, responsable de ce traitement au sens de la loi précitée.

La finalité de ce traitement est :

- d'organiser l'intermédiation entre le participant et l'organisateur;
- d'assurer l'identification, la communication et la conservation des échanges avec le participant.

Le destinataire de ces données est l'Association Play Azur.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le participant est informé que le traitement de données à caractère personnel réalisé a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés dont le récépissé a été délivré sous le numéro 2024730 v 0

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le participant dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modification, ou de suppression sur les données personnelles le concernant en faisant la demande par courrier auprès de :

Association Play Azur, Association déclarée auprès du répertoire national des associations de la préfecture des Alpes maritimes

Représentée par son président : Bastien Vergoni

ou

Par mail à l'adresse cosplay@playazur.fr

League of Replica ne pourra être tenue pour responsable en cas de traitement frauduleux des données à caractère personnel du participant.

Article 13 : Conditions spéciales

En cas d'impossibilité pour le participant de se présenter au concours de Cosplay le samedi 9 février 2019 ou dimanche 10 février 2019, il doit le signaler impérativement soit par mail (dans un délai de 24h) soit par téléphone en contactant l'association Play Azur.

L'association Play Azur et/ou League of Replica se réservent le droit d'annuler, de modifier l'heure du concours et éventuellement le présent règlement, de refuser des participants, de modifier l'ordre de passage ainsi que de modifier les dotations des gagnants.

De même, l'association Play Azur et League of Replica se réservent le droit de modifier à tout moment les dispositions du présent règlement sans que l'application ni la validité de ces modifications ne nécessitent de le notifier aux participants. Le participant est invité à consulter régulièrement le présent règlement. Le participant renonce expressément à toute réclamation ou contestation relative à une quelconque modification apportée au règlement par les organisateurs.

En cas de modification du présent règlement décidé par League of Replica, celle-ci s'engage à prévenir préalablement l'association Play Azur pour validation des modifications, et afin que l'association Play Azur puisse conserver une version à jour du règlement sur son site internet, à l'adresse précitée.

ARTICLE 14 : Remise des prix

Les horaires des remises des prix vous seront communiqués lors du briefing des cosplayers qui se déroulera le samedi 9 février 2019 pour le concours général solo et groupe et le dimanche 10 février 2019 pour la qualification PACA de la coupe de France de Cosplay 2019.

Les dotations du présent jeu concours sont les suivantes :

1. qualification PACA à la coupe de France de Cosplay 2019 – solo (dimanche) :

- 1ere place : **180 € de bon d'achat chez Cosplay Mat** + Une qualification pour la Coupe de France de cosplay 2019 – entièrement défrayé (voir annexe 1)
- 2ème place : **80 € de bon d'achat chez Cosplay Mat** + une place de dauphin pour la Coupe de France de cosplay 2019 (voir annexe 1)
- 3ème place : **30 € de bon d'achat chez Cosplay Mat**

2. Concours général – Solo (samedi) :

- 1ere place : **180 € de bon d'achat chez Cosplay Mat**
- 2ème place : **80 € de bon d'achat chez Cosplay Mat**
- 3ème place : **30 € de bon d'achat chez Cosplay Mat**

3. Concours général – groupe (samedi) :

- 1ere place : **180 € de bon d'achat chez Cosplay Mat**
- 2ème place : **80 € de bon d'achat chez Cosplay Mat**

- 3ème place : 30 € de bon d'achat chez Cosplay Mat

Les participants, ainsi que le public seront renseignés de toute modification de la liste des lots via la mise à jour de ce présent règlement ainsi que par le partage de l'information sur les réseaux sociaux.

L'association Play Azur et League of Replica se réservent la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. L'association Play Azur et League of Replica se réservent la possibilité d'ajouter des lots jusqu'au début du concours en question.

ARTICLE 15 : Disqualification

Le non respect des modalités du présent règlement entraînera la disqualification automatique du participant.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une disqualification d'un participant en raison de sa violation du présent règlement.

L'association Play Azur et League of Replica prendront collectivement toute décision de disqualification.

ARTICLE 16 : Application et Interprétation du règlement

Le règlement s'applique à toute personne qui participe au Concours. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par les associations Play Azur et League of Replica.

ANNEXE 1 : La Coupe de France de Cosplay 2019

La finale de la Coupe de France de Cosplay (CFC) 2019 se déroulera à Lyon le 22 septembre 2019.

La finale de la Coupe de France de Cosplay est organisée par France Cosplay, association française à but non lucratif (loi 1901).

La 1^{ère} place à la qualification PACA de la Coupe de France de Cosplay qui aura lieu pendant le Play Azur Festival 2019 donne droit à :

- Concourir à la finale de la Coupe de France de Cosplay pour représenter la Région PACA* ;
- **Etre pris en charge, par l'association France Cosplay, l'intégralité du prix du transport, l'hébergement et la restauration du participant qui sera qualifié pour la finale de la CFC pendant le Salon, et ce le jour de cette finale ;**
- Etre annoncé sur les réseaux sociaux et le site internet de la CFC : <http://www.cfcosplay.com>

* Le ou la qualifié(e) à la finale de la CFC 2019 devra **ensuite s'en** respecter les règles propres à la finale de la CFC.

La seconde place à la qualification PACA de la CFC qui aura lieu pendant le Play Azur Festival 2019 donne droit à une position de dauphin du qualifié (la personne en 1^{ère} place) : **En cas d'abandon du qualifié pour la finale de la CFC 2019, c'est son dauphin qui est invité à prendre sa place.**